

académie
Aix-Marseille



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Bouches-du-Rhône

Division
des personnels
non enseignants

Référence :
18/05/2020 11:49
DPNE3 formation CPF
Public
Dossier suivi par
Gérard Stefani
Téléphone
04 91 99 66 16

Mél.
ce.dpne13-chef3
@ac-aix-marseille.fr

28-34 boulevard
Charles Nédelec
13231 Marseille
cedex 1

Le directeur académique des services de
l'éducation nationale

A

Mmes et M.M les Accompagnants d'élèves en
situation de handicap – A.E.S.H –

S/c de l'Inspecteur(rice) de l'Education nationale
S/c du Chef d'établissement

Marseille, le 15 mai 2020

Objet : Mise en œuvre du compte personnel de formation (CPF)

Références : Bulletin académique DAFIP/20-851-149 du 04/05/2020

Le C.P.F, compte personnel de formation, remplace le D.I.F, et s'adresse à l'ensemble des agents titulaires et contractuels.

Le bulletin académique du 4 mai 2020 précise que les D.S.D.E.N ont en charge l'instruction des dossiers déposés par les A.E.S.H. Je vous invite à vous reporter à ce texte si vous désirez bénéficier de ce dispositif.

Le formulaire de demande d'utilisation du CPF avec présentation du projet d'évolution professionnelle est joint en annexe. Il doit être complété, avec l'avis du chef d'établissement ou de l'IEN et doit être envoyé à l'adresse mail suivante :

« ce.dpne13-chef3@ac-aix-marseille.fr »

L'envoi des dossiers se déroulera dans le cadre de 2 campagnes :

- Formation débutant entre le 1/7/20 et 31/12/20 : retour du dossier le lundi 15 juin 2020
- Formation se déroulant entre le 1/1/21 et le 30/6/21 : retour du dossier le 2 novembre 2020

Pour le directeur académique
Le secrétaire général



Vincent LASSALLE